

Communiqué

Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 6 septembre 2013

ECONOMIE

Soutenir les PME, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois

Avec l'aide aux investissements des PME, le Conseil général se positionne comme un acteur essentiel du développement économique dans le département. 5 PME se voient attribuer des avances remboursables sans intérêt pour un montant total de 80.500 €, qui vont permettre la réalisation de plus de 323.000 € d'investissements s'accompagnant de la création de 10,5 emplois.

Par ailleurs, le Conseil général apporte aussi son soutien aux PME qui se lancent dans d'importants programmes d'investissements. Dans le cadre de l'aide aux investissements d'envergure, 329.000 € d'avances viennent d'être accordées à 4 sociétés. Ces aides permettront le maintien de 109 emplois et la création de 22 autres.

Enfin, une entreprise rethéloise bénéficie d'une subvention globale de 9.000 € pour l'embauche d'un travailleur handicapé et de deux demandeurs d'emploi depuis plus de 6 mois.

Les entreprises prospectent, le Conseil général les accompagne

En participant à des manifestations commerciales extérieures à la région, les entreprises ardennaises ont l'opportunité de présenter leur savoir-faire et d'accéder à de nouveaux marchés. Le Conseil général les accompagne dans cette démarche de prospection. 4 entreprises bénéficient ainsi de près de 18.000 € de subventions pour leur permettre d'être présentes sur des salons français ou internationaux.

Le diagnostic « GEODE » pour aider à la prise de décision des entreprises

Le diagnostic « GEODE » est une prestation qui permet à des entreprises de bénéficier d'une analyse économique et financière très complète, ainsi que d'une analyse prévisionnelle afin de sécuriser les futures décisions orientant durablement l'activité. Cette prestation a été mise en place par la Banque de France, et le Conseil général apporte son soutien depuis 1997.

Ainsi, trois entreprises ardennaises bénéficient de subventions pour un montant global de 7.037 €, couvrant 50% du coût total HT du diagnostic.

70.000 € pour la création d'un « Net Village » dans les Trois Cantons

La Communauté de Communes des Trois Cantons a décidé d'aménager sur la zone d'activités de Douzy un espace dédié aux entreprises évoluant dans le secteur d'Internet. La création de ce « Net Village » a pour but de diversifier les activités présentes sur le territoire. Avec une subvention de 70.000 €, le Conseil général participe à la réalisation des équipements publics nécessaires à la création de cet espace.

Développement de l'offre touristique

Le Conseil général aide volontairement les acteurs et les projets visant à développer l'offre touristique sur le département. C'est ainsi le cas à Rethel, où une entreprise souhaite réaménager l'hôtel Le Moderne et recevoir un classement 3 étoiles et écolabel. Les rénovations concernent la toiture, l'ensemble de la partie hôtel avec ses 25 chambres et une salle de réception. Ce projet s'accompagne de la création de 4 emplois. Le Conseil général a décidé d'accompagner l'entreprise dans la réalisation de ces travaux et vient de lui accorder une avance remboursable de 74.650 €.

SOLIDARITES

Soutien aux associations à caractère social

Dans le cadre de son action volontaire en faveur des structures à caractère social, le Conseil général a voté l'octroi de subventions à 13 associations pour leur fonctionnement : la Banque Alimentaire des Ardennes, l'association socioculturelle EC-CO, qui a pour but de développer les liens sociaux intergénérationnels, le Secours Populaire, le Secours Catholique, France Alzheimer Ardennes, la Maison d'Accueil des Familles de Malades Hospitalisés, Ardennes Allaitement, l'association Couples et Familles, le Comité Départemental d'Education pour la Santé des Ardennes, l'association FORHOM, ainsi que l'Association Départementale des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles des Ardennes.

Ces aides du Conseil général représentent un montant de 54.470 €.

Aides aux vacances en accueil de loisirs

Des subventions pour un montant total de 24.544 € ont été attribuées à différents organismes du département pour permettre à 1.481 enfants ressortissants de la CAF ou de la MSA d'être accueillis en centre de loisirs.

EDUCATION

Subventions d'investissement pour les collèges privés

Le Conseil Académique de l'Education Nationale a émis un avis favorable pour les projets de 4 établissements du département. Le Conseil général a donc décidé de les soutenir via des subventions pour un montant total de 216.238 €.

Soutenir l'enseignement de la musique dans les Ardennes

16 écoles de musique réparties sur l'ensemble du département bénéficient de près de 91.000 € de subventions pour leur fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil général soutient aussi les classes à horaires aménagés musique (CHAM) du collège Jean Macé de Charleville-Mézières, dont l'enseignement est dispensé au Conservatoire à Rayonnement Départemental. Une subvention de 4.120 € a ainsi été accordée à la Ville de Charleville-Mézières.

Enfin, l'association Animation Musique Enseignement (AME), qui met en œuvre un programme d'enseignement en musiques actuelles, bénéficie elle aussi de l'aide du Conseil général via une subvention de fonctionnement de 4.800 €, soit le même montant qu'en 2012.

Participation au financement des classes vertes

Pour 2013, le Conseil général a décidé de poursuivre son aide aux frais de fonctionnement des classes vertes supportés par les établissements scolaires dont les élèves participent à des séjours dans des centres et fermes pédagogiques du département. 70 établissements viennent ainsi de bénéficier de 15.388 € au total de subventions.

Aide aux associations culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire

14 associations locales et 2 associations à rayonnement territorial ou départemental viennent de se voir octroyer des subventions pour un montant total de 7.455 € afin de les aider à mettre en place leurs actions tout au long de l'année.

Création du Bac Pro « Environnement nucléaire » au lycée Vauban de Givet

Depuis fin 2011, une réflexion est engagée pour créer à Givet une filière spécialisée dans la prévention des risques nucléaires. Ce projet, initié par le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Chooz et la Division Production Nucléaire d'EDF, puis porté par le Conseil régional et l'Education Nationale, a été concrétisé en mars dernier par l'ouverture d'une formation en apprentissage « Prévention des risques en environnement nucléaire » permettant l'obtention du Bac Professionnel « Environnement nucléaire ». La formation doit répondre aux besoins d'emploi et de qualification exprimés par les CNPE et les entreprises prestataires du nucléaire, et concernera l'année prochaine une vingtaine d'apprentis en provenance de toute la France.

Cette formation a abouti à la création d'une Unité de Formation par Apprentissage au lycée Vauban de Givet. Celui-ci dispensera les matières d'enseignement général ainsi que les matières professionnelles, en appui du pôle d'habilitation Valforem de Chooz. Le Conseil général participe au coût des travaux d'extension des plateaux techniques du centre Valforem, en versant à la commune de Chooz une subvention de 24.160 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Action volontaire en faveur du logement

Le Conseil général a reconduit son soutien en faveur des Collectivités et organismes privés dans le cadre de leurs actions en faveur du logement. Ainsi, la commune d'Attigny bénéficie d'une avance remboursable de 221.000 € pour la création d'un lotissement d'une quarantaine de parcelles, qui sera situé en face du futur site scolaire, tandis que La Maison Ardennaise se voit quant à elle allouer une subvention de 9.800 € pour la construction de 4 logements à Briulles sur Bar, dans le canton du Chesne.

Par ailleurs, le Conseil général renouvelle son soutien à l'ADIL, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, en lui attribuant une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 de 33.480 €.

Aménagement de la RD949

La réfection des routes départementales traversant des agglomérations s'effectue en partenariat avec les communes concernées, qui ont à charge les aménagements accolés. Considérant l'état de dégradation de la chaussée, le Conseil général a décidé d'accompagner la commune de Givet dans son projet d'aménagement de la RD949. En vue d'assurer une bonne coordination des travaux, celle-ci se voit confier la maîtrise d'ouvrage des travaux incombant au Département, pour un montant de 102.000 €.

Réfection d'un chemin rural à Sapogne sur Marche

Afin d'améliorer la desserte de parcelles agricoles, la commune souhaite remettre à neuf un chemin rural allant de Sapogne à Montlibert. Au titre des travaux connexes liés au remembrement, le Conseil général a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 24.716 € pour la réalisation de ces travaux.

Eclairage public urbain

Pour l'année 2013, le Conseil général compte consacrer 60.000 € pour soutenir les collectivités ardennaises dans leurs nouveaux projets d'éclairage public urbain. La seconde répartition de cette somme permet à 4 communes de bénéficier de subventions pour un montant total de 11.323 €, pour la réalisation de 5 projets.

42.500 € pour la Commission locale d'information de Chooz

La Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Chooz (CLI de Chooz en abrégé) assure une mission générale de suivi d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. Elle assure également une large diffusion de ses travaux sous forme accessible au plus grand nombre. Pour lui permettre la réalisation de son programme d'activité, le Conseil général a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 42.500 €.

SPORT

Le Conseil général partenaire du basket de haut niveau

Depuis plusieurs années, le Conseil général accompagne les clubs de renom national qui valorisent l'image du département. C'est notamment le cas des deux équipes de basket de Charleville-Mézières. Les joueuses du FCBA vont, pour la quatrième année consécutive, évoluer en Ligue féminine, le plus haut niveau national. Le club bénéficie ainsi d'une subvention de fonctionnement de 219.000 € pour la saison 2013/2014.

Par ailleurs depuis 2004, l'Etoile de Charleville-Mézières a du mal à se maintenir dans l'élite et alterne entre le niveau de la Pro B et la Nationale 1. A cette instabilité s'ajoutent pour le club des difficultés financières. Le Conseil général a ainsi décidé d'accorder au club de l'Etoile une avance remboursable de 60.000 € afin de l'aider à clôturer le budget de sa saison sportive 2012/2013. Cette somme s'ajoute aux 210.000 € de subvention de fonctionnement pour la saison 2013/2014.

Soutien aux manifestations sportives

Le Conseil général apporte son soutien financier aux manifestations sportives, et plus spécifiquement aux projets ayant un caractère sportif départemental. 15 associations ou comités départementaux viennent ainsi de se voir octroyer des subventions pour un montant global de 36.650 €. Parmi lesquels : l'USC Nouvion Athlétisme pour l'organisation du Trail'Loween, le Comité départemental de tennis, pour l'Opération Balle Jaune au profit de la structure Albatros 08, ou bien l'association Sportive Sommer Athlétisme, qui avait organisé la corrida de Glaire en juillet dernier.

Aides aux formations BAFA, BAFD et BNSSA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est le diplôme requis pour l'encadrement des enfants en centres de loisirs et en centres de vacances ; le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est nécessaire pour l'encadrement de ces centres ; tandis que le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) est obligatoire pour la surveillance des baignades sur les plages, lacs ou piscines.

Le Conseil général a volontairement décidé d'apporter son soutien aux Ardennais qui souhaitent suivre l'une de ces formations ; il a ainsi décidé d'octroyer des aides à 36 jeunes pour un montant total de 4.300 €.